

## Autorisation aux traitements des données issues des fichiers fonciers MAJIC III de la DGFIP avec LATITUDE18

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ maire de \_\_\_\_\_ déclare :

- avoir pris les mesures nécessaires pour faire respecter la décision CNIL d'autorisation unique de traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par les collectivités locales ou leurs groupements à des fins de gestion de l'urbanisme ou de service public de l'assainissement non collectif (et pouvant comporter un système d'information géographique), appelé Autorisation unique n°AU-001.

- habiliter à traiter les fichiers cadastraux au moyen de LATITUDE18 les personnes suivantes, dont les missions au sein de la commune l'exigent :

Nom	Prénom	Service	Fonction	Droit d'accès*

Le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de la mairie :

\*\*\*

\* Droit d'accès :

- Les agents habilités destinataires des informations concernant le(s) propriétaire(s) d'une parcelle cadastrale ne doivent accéder qu'aux données dont ils font un usage habituel. Des droits d'accès différents doivent être définis en fonction des missions des agents. (Article 5 de l' Autorisation Unique - déclaration CNIL pour l'utilisation des fichiers cadastraux dans un système d'information géographique).

- Vous devez attribuer à chaque personne habilitée un droit d'accès défini selon trois niveaux d'accès à l'information:

**Niveau 1** : Accès information parcelle (Numéro, Surface, Adresse, si Bâtie, si Urbaine).

**Niveau 2** : Niveau 1 + Information limitée propriétaire parcelle et bâti (Nom, Adresse).

**Niveau 3** : Accès à toutes les informations concernant la parcelle et le propriétaire.